



Mairie de COURLON-SUR-YONNE

Réunion du Conseil Municipal à huis clos

Du Vendredi 19 Juin 2020

Procès - verbal

Le Conseil Municipal convoqué le 15 juin 2020, s'est réuni à huis clos, le 19 juin 2020 à 20 h 30, à la salle communale au 41, rue des Préaux, à huis clos et conformément aux lois n°2020-290 et 546 relatives à l'état d'urgence pour faire face à l'épidémie du Covid 19.

	Présents	Représentés par	Excusés	Secrétaire de séance
Rangdet Christina				
Bakowsky Marie				
Bermudez Jérémy				
Beyrand Thierry				
Cooreman Sophia				
Desmolin Jean-Luc				
Desvignes Laura		Jean-Luc Desmolin		
Fontenelle Sébastien				
Job Alain				
Maguin Sandrine				
Point Annick		Antonio Soria		
Rangdet Elisa				
Soria Antonio				
Taddei Bernard				
Verger Christelle		Christina Rangdet		

Le procès-verbal de la réunion ordinaire du 23 mai 2020 est adopté sans observations particulières.

I/ Affectation des résultats 2020 des budgets :

A/ Communal (M14)

Considérant l'excédent antérieur de Fonctionnement de 530 676,84 € et le déficit antérieur d'Investissement de 105 126,31 €, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter au Budget Primitif 2020 les résultats suivants :

- en excédent de Fonctionnement reporté (article R 002), 425 550,53 €
- en déficit d'Investissement reporté (article D 001), 105 126,31 €
- en recette d'Investissement (article R 1068), 105 126, 31 €.

B/ Service Eau et Assainissement (M49)

Considérant l'excédent antérieur de Fonctionnement de 360 665,65 € et le déficit antérieur d'Investissement de 10 187,85 €, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter au Budget Primitif 2020 les résultats suivants :

- en excédent d'Exploitation reporté (article R 002), 350 477,80 €
- en déficit d'Investissement (article D 001), 10 187,85 €
- en recette d'Investissement (article R 1068), 10 187,85 €.

II/ Vote des taxes locales 2020

Il est rappelé que le taux de la taxe d'habitation a été gelé. Cependant, le Conseil Municipal décide à 14 voix pour et 1 abstention, de ne pas augmenter le taux des taxes locales pour 2020 qui restent les suivants :

- Taxe d'habitation = 19,81%
- Taxe sur le foncier bâti : 16,30 %
- Taxe sur le foncier non bâti = 48,46 %

III/ Subventions aux associations

e

Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir une enveloppe de 5 878 € qui sera inscrite au B.P. 2020
- d'accepter la demande de subvention exceptionnelle de 558 € émanant de « Bleu Horizon » pour l'organisation d'une exposition à la salle communale du 8 au 11 novembre 2020
- de verser dès à présent, une subvention aux associations suivantes :

Associations	Montant de la subvention
Amicale des pompiers	430 €
Anciens combattants	205 €
ASEAMAS	50 €
Vivre Solidaire	455 €
Coopérative scolaire Ecoles Primaires	900 €
Coopérative scolaire Ecoles Maternelles	900 €
Urgences Patrimoine	50 €
TOTAL	2 990 €

La Commission Culture-Communication et Associations étudiera rapidement la répartition du solde de cette enveloppe.

IV/ Vote des Budgets Primitifs 2020 (M14 et M49)

Les budgets primitifs 2020, adoptés à l'unanimité, s'équilibrent comme suit :

A/ Commune (M14)

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	1 404 578, 53 €	1 404 578, 53 €
Section d'Investissement	524 391,31 €	524 391,31 €

Les investissements prévus dans ce budget sont : l'achat d'un brûleur pour le service technique, l'acquisition de chaises et lits pour les classes élémentaire et maternelle, la licence des programmes informatiques mairie, l'étude de stabilité de l'Eglise qui est en cours de réalisation, la rénovation de l'éclairage public, déjà effectué, les travaux d'électricité dans la Mairie et travaux bâtiments communaux. Le projet pour la réhabilitation des logements rue de Bray, sera réexaminé ultérieurement.

B/ Service Eau et Assainissement (M49)

	Dépenses	Recettes
Section d'Exploitation	517 507,80 €	517 507,80 €
Section d'Investissement	172 615,85 €	172 615,85 €

Les investissements programmés dans ce budget sont : la 8^{ème} tranche d'assainissement, l'installation d'une Sofrel pour détecter toutes anomalies sur les réseaux et ouvrages d'eau et d'assainissement, et l'achat de compteurs.

V/ Commissions et Syndicats

Aux fins de compléter certaines commissions communales et syndicat, il est nommé, à l'unanimité :

1°/ Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne : en qualité de suppléant, M. Antonio Soria.

2°/ CCAS : en qualité de membres extérieurs au Conseil Municipal : Mesdames Michèle Perrot-Job, Claude Lamoureux, Joëlle Doerflinger, Françoise Pavy.

3°/ Commission des Finances : Christelle Verger qui souhaite devenir membre de cette commission.

4°/ Commission de Contrôle des Elections : en qualité de suppléante, Elisa Rangdet.

VI/ Composition de la Commission Communale des Impôts Directs

Les conseillers décident à l'unanimité, de proposer au service des impôts pour cette commission, la liste suivante :

1/ Martine Rouix

2/ Frédéric Dubecq

3/ Christiane Legay

4/ Eliane De Vreese

5/ Michel Cabo

6/ Thierry Cajon

7/ Patricia Nottet

8/Dany Dauvergne

9/ Michèle Perrot

10/ Nathalie Ameye

11/ Claude Lamoureux

12/ Mireille Val

13/ Isabelle Soria

14/ Joëlle Doerflinger

15/ Danièle Fradin

16/ Sandrine Maguin

17/ Hélène Cadoux

18/ André Léonard

19/ Régis De Vreese

20/ Sophia Cooreman

21/ Selyan Rabhi

22/ Pierre Malenfer

23/ Benjamin Villain

24/ Christian Savourat

VII/ Prise en charge des frais de déplacements pour les agents qui passent un examen ou un concours professionnel

Considérant que pour l'évolution de carrière des agents communaux, le centre national de la fonction publique territoriale rembourse les frais de formations préparatoires aux examens et concours, mais

que cet organisme ne prend pas à sa charge les frais de déplacements le jour de la participation effective aux épreuves de ces concours ou examens, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'encourager cette évolution de carrière et de rembourser aux agents concernés, ces frais et ce, à compter du 1^{er} janvier 2020..

VIII/ Redevance d'occupation du domaine public

Les conseillers acceptent à l'unanimité et par délibération, la redevance 2020 relative aux ouvrages téléphoniques d'un montant de 1015,37 €. Cette somme sera affectée sur le budget communal, en recette de fonctionnement, à l'article 70323.

IX/ Convention avec un camion de restauration

Mme le Maire informe les membres du Conseil de la demande d'installation tous les jeudis, d'un camion de restauration qui remplace celui intitulé « la remorque ». Elle donne lecture de la convention qui prévoit l'autorisation de stationner sur la Place de la Mairie ou sur le parking de l'Ilot, avec mise à disposition des boîtiers électriques de la Mairie et de l'Ilot pour un montant forfaitaire et annuel de 200 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte par délibération cette convention et mandate Mme le Maire pour la signer.

Intervention des Conseillers

- Alain Job informe que lors de la réunion budgétaire de la Communauté de Communes, il a sollicité une baisse de l'imposition compte tenu du fait que la situation financière de la CCYN est devenue stable. Cette proposition a été rejetée par les membres par 18 voix contre 15. Cependant, la taxation des ordures ménagères va passer de 15 % à 12%.

Il fait ensuite part, de l'entrevue qu'il a eue avec M. Cazenave,, percepteur de Pont-sur-Yonne.

- Thierry Beyrand souhaite savoir comment sont sélectionnés les prestataires de services qui travaillent pour la commune et qui fixe l'ordre du jour du Conseil Municipal.

- Bernard Taddéï rend compte de l'avancée du dossier sécurité (locaux et ouvrages).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 40 minutes.

Fait à Courlon-Sur-Yonne, le 23 Juin 2020

Mme le Maire,

Christina Rangdet

